

Distr.
LIMITÉE

CS/ID/RAERESA-AGM/I/3
Mars 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

MARCHÉ COMMUN
de l'Afrique orientale te australe

Deuxième réunion de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association régionale des régulateurs d'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA)

Lusaka (Zambie)
24 - 25 mars 2011

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale annuelle de l'Association régionale des régulateurs d'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) tient sa deuxième réunion les 24 et 25 mars 2011 au COMESA Centre, à Lusaka (Zambie). Les principaux objectifs de la réunion sont :

a. examiner le rapport annuel d'activités et l'efficacité de l'ARÉFOA et faciliter la mise en œuvre du programme de travail de l'ARÉFOA; et

b. valider le matériel de formation pour l'atelier sur l'analyse comparative des activités d'utilité publique, les pratiques de régulation et les lignes directrices en matière de régulation prévu les 28 et 30 mars 2011.

Participation

2. Participent à la réunion les membres de l'ARÉFOA suivants :

a. L'Agence de régulation du secteur électrique et de la protection des consommateurs d'électricité de l'Égypte, l'Agence éthiopienne de régulation du secteur de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie du Kenya, Agence de régulation du secteur de l'électricité de Madagascar, l'Autorité de régulation du secteur de l'énergie du Malawi, l'Agence rwandaise de régulation des activités d'utilité publique, le ministère de l'Énergie et des Mines de la République du Soudan ;

b. Les membres associés de l'ARÉFOA ci-après sont également présents: Burundi, Djibouti et Seychelles représentant le ministère en charge de l'énergie qui contrôle actuellement le secteur de l'énergie ;

c. Le ministère de l'Énergie et du développement de l'eau de Zambie ;

d. L'Autorité de régulation du secteur de l'électricité de l'Ouganda assiste également à la réunion en qualité d'observateur, et

e. Le Pool énergétique de l'Afrique orientale (EAPP) participe à la réunion.

3. La liste des participants figure en annexe VI au présent rapport.

A. OUVERTURE *(premier point de l'ordre du jour)*

4. Le Secrétaire général par intérim du COMESA, Ambassadeur Nagla El-Hussainy, procède à l'ouverture officielle de la réunion. Elle souhaite la bienvenue à tous les délégués à la deuxième réunion de l'Assemblée générale annuelle (AGA). Le Secrétaire général par intérim invite les délégués à jouir de l'hospitalité légendaire du peuple de Zambie, où la tranquillité, la paix et le sens d'accueil du pays et de son peuple créent un environnement idéal il est aisé de faire avancer le processus de coopération économique et d'intégration régionale.

5. L'Ambassadeur El-Hussainy fait remarquer que le défi de l'intégration consiste à s'assurer que les avantages de l'intégration ne se limitent pas aux « nantis » uniquement et ne s'étendent pas au "démunis" également. A cet égard, elle indique que les programmes du COMESA concernant le Commerce, le Genre, l'Énergie, le Transport, la Facilitation du commerce, la Coopération monétaire et l'Agriculture, entre autres, visent les intérêts de la masse populaire en s'assurant qu'elle profite des avantages de l'intégration. Elle fait remarquer

qu'en fin de compte, l'amélioration des conditions de vie des peuples de la région est l'objectif le plus important de l'intégration.

6. Elle note que, malgré l'énorme potentiel énergétique dont la région COMESA a été dotée, la région est confrontée à un bon nombre de défis dans le domaine de l'énergie, notamment le coût élevé de l'énergie et l'insuffisance de l'énergie. Elle note en outre que le coût élevé de l'énergie a toujours été un obstacle à l'amélioration de la compétitivité de la région tant sur les marchés internes qu'externes.

7. Elle indique que l'insuffisance des investissements dans le secteur de l'énergie et la demande accrue de l'énergie due à la croissance économique sont parmi les facteurs qui ont contribué aux défis énergétiques actuels de notre continent.

8. L'Ambassadeur El-Hussainy fait remarquer que le rôle de l'Association régionale des régulateurs d'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) est essentiel en matière de facilitation du commerce des services énergétiques par la création d'un environnement propice aux investissements concernant la production, le transport et la distribution de l'énergie, et aussi l'amélioration de la transparence en matière de régulation.

9. Le secrétaire général par intérim invite l'ARÉFOA à œuvrer pour l'harmonisation des règles au niveau du secteur de l'énergie et la promotion de la bonne gouvernance pour faire de ce secteur dans la région du COMESA, un secteur favorable à l'investissement, et l'amélioration des services d'infrastructure d'énergie existants par le renforcement de l'efficacité.

10. L'ambassadeur Nagla El-Hussainy rend hommage à tous les partenaires de coopération pour leur assistance généreuse qui a été très utiles à l'exécution des programmes du COMESA.

11. Il convient de noter que l'ingénieur Kaburu Mwirichia, directeur de la Commission de régulation de l'énergie du Kenya, président de la plénière de l'ARÉFOA, est représenté par l'ingénieur Buge Wasioya qui préside la deuxième Assemblée générale annuelle (AGA). Dans son allocution d'ouverture, l'ingénieur Buge Wasioya souhaite la bienvenue aux membres et aux membres associés de l'ARÉFOA, aux observateurs, aux pays, aux institutions des partenaires de coopération et aux institutions régionales et continentales à la deuxième Assemblée générale annuelle (AGA).

12. L'ingénieur Buge Wasioya souligne que la région du COMESA fait face aux défis majeurs en matière de développement de l'infrastructure d'énergie physique, tel que le manque de financement pour les projets d'infrastructure prioritaires convenus.

13. L'ingénieur Buge Wasioya rappelle que les membres de l'ARÉFOA, les membres associés et les observateurs se sont réunis l'année dernière à Lusaka (Zambie) et ils ont adopté le programme de travail de l'ARÉFOA dont l'objectif est de donner une orientation à l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) et de lui permettre de commencer à travailler pour accomplir sa mission et ses objectifs, tels qu'énoncés dans ses Statuts, pouvant être résumés comme suit : renforcement des capacités et partage d'information, élaboration de la politique du secteur de l'énergie et des lignes directrices en matière de régulation et stimulation de la coopération régionale dans le domaine de régulation de l'énergie.

14. L'ingénieur Buge Wasioya informe les participants que la présente réunion examinera le rapport annuel d'activités et l'efficacité de l'ARÉFOA et facilitera la mise en œuvre du programme de travail de l'ARÉFOA, et validera également le matériel de formation pour l'atelier

sur l'analyse comparative des activités d'utilité publique, les pratiques de régulation et les lignes directrices en matière de régulation prévu les 28 et 29 mars 2011 à Lusaka (Zambie).

15. Il informe en outre les participants que des progrès ont été accomplis concernant la mise en œuvre des activités contenues dans le programme de travail de l'ARÉFOA et que les ressources devraient être mobilisées afin de faciliter la mise en œuvre des activités prévues dans le programme de travail de l'ARÉFOA.

Motion de remerciement

16. L'ingénieur Mohamed Ahmed Mohamed Adam, président du Comité de portefeuille Environnement et Efficacité énergétique et secrétaire général de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité du Soudan prononce une motion de remerciement Au nom de tous les délégués, il remercie le secrétaire général par intérim du COMESA pour l'ouverture de la réunion et le Secrétariat pour les dispositions logistiques prises pour la tenue de la réunion.

17. Il remercie également le gouvernement et le peuple de Zambie pour l'accueil chaleureux réservé aux délégués depuis leur arrivée à Lusaka. Il promet au secrétaire général par intérim que les participants suivront ses conseils lors des délibérations.

B. ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX *(point 2 de l'ordre du jour)*

18. Les participants examinent et adoptent l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre jour et organisation des travaux ;
3. Présentation du programme de travail de l'ARÉFOA ;
4. Examen du Rapport du Comité exécutif de l'ARÉFOA ;
5. Examen du Rapport du Comité de portefeuille Énergies renouvelables de l'ARÉFOA ;
6. Examen du Rapport de la réunion conjointe du Comité de portefeuille Électricité et du Comité de portefeuille Pétrole et Gaz de l'ARÉFOA ;
7. Examen des grandes lignes du matériel de formation pour l'atelier sur l'analyse comparative du service public de l'énergie, et la bonne gouvernance en matière de régulation pour les membres de l'ARÉFOA ;
8. Questions diverses ; et
9. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

Organisation des travaux

19. Les participants adoptent les heures de travail suivantes :

Jeudi, 24 mars 2011

Matinée - 09h00 -12h45
Après-midi - 14h30 – 18h00

Vendredi, 25 mars 2011

Matinée - 09.00 – 12h30 Rédaction du rapport
Après-midi - 14.00 – 16h00

C. PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ARÉFOA *(point 3 de l'ordre du jour)*

20. Le Secrétariat du COMESA, qui est le Secrétariat intérimaire de l'ARÉFOA présente, pour information, le programme de travail de l'ARÉFOA qui a été adopté par la première assemblée générale annuelle (AGA) qui s'est tenue en janvier 2010 à Lusaka (Zambie).

21. L'objectif du programme de travail de l'ARÉFOA est de donner une orientation à l'Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA) et de lui permettre de commencer à travailler pour accomplir sa mission et ses objectifs, tels qu'énoncés dans ses Statuts, pouvant être résumés comme suit : renforcement des capacités et partage d'information, élaboration de la politique du secteur de l'énergie et des lignes directrices réglementaires et stimulation de la coopération régionale dans le domaine de régulation de l'énergie.

22. Les participants prennent note de l'élaboration du programme de travail fondé sur cinq piliers.

23. Ces cinq piliers se présentent comme suit:

a. Renforcement des capacités et échange d'informations;

b. Harmonisation du cadre juridique et réglementaire;

c. Constitution d'une base de données de référence sur l'énergie;

d. Développement d'un secrétariat et d'un système de communication efficients et efficaces de l'ARÉFOA; et

e. Les réunions de l'ARÉFOA, y compris celles des comités de portefeuille et de l'assemblée générale annuelle.

24. Les participants notent également que les principes suivants devraient être appliqués lors de la mise en œuvre du programme de travail de l'ARÉFOA:

a. l'ensemble des 19 pays devraient bénéficier, dans une certaine mesure, du travail de l'AREFOA pour aider les pays les moins avancés à progresser plus rapidement;

b. tous les pays devraient donner une certaine contribution financière;

c. ceux qui sont plus avancés et ont de meilleures ressources peuvent contribuer plus «en nature» au profit des moins nantis;

d. partager les fruits de la formation à travers une revue par les pairs, le transfert du savoir-faire, assurer le rôle de mentor et les placements ; et

e. apporter la meilleure formation «interne» – à l'Afrique.

25. Au cours des délibérations, les participants exhortent les pays qui ne sont pas encore membres de l'ARÉFOA à y adhérer, particulièrement l'Ouganda et la Zambie.

Le programme de travail de l'ARÉFOA figure en annexe I au présent rapport.

D. EXAMEN DU RAPPORT DE LA TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ARÉFOA (*point 4 de l'ordre du jour*)

26. M. George Kabango Barigye de l'Agence rwandaise de régulation des activités d'utilité publique présente le rapport de la 3ème réunion du Comité exécutif. La deuxième session de l'Assemblée générale annuelle (AGA) examine le rapport. Les délibérations et les décisions sont reprises, de façon détaillée, ci-dessous.

27. La deuxième Assemblée générale annuelle (AGA) note que le Comité exécutif de l'AREFOA a tenu une réunion le 23 mars 2011 dont l'objectif était d'examiner le rapport annuel des activités entreprises et l'efficacité de l'ARÉFOA et faciliter en outre la mise en œuvre du programme de travail de l'ARÉFOA.

28. Les participants notent en outre que le Comité exécutif a examiné le rapport de la première réunion du Comité de portefeuille sur les énergies renouvelables qui s'est tenue à Addis-Abeba le 23 - 24 Juin 2010 et il a formulé des observations pertinentes. Les participants notent également que ce rapport serait présenté à la réunion et constitue un point de l'ordre du jour. Par ailleurs, les participants notent que le Comité exécutif a aussi examiné le rapport de la réunion conjointe du Comité de portefeuille sur l'électricité et de celui de portefeuille sur le pétrole et le gaz qui s'est tenue à Lusaka du 12 au 22 mars au cours de laquelle des observations pertinentes ont été émises.

29. Les participants notent que le Comité de portefeuille sur l'environnement et l'efficacité énergétique n'a pas pu tenir une réunion en raison de la restructuration du secteur de l'énergie en cours au Soudan. Il convient de noter que le Soudan remplit les fonctions de président en exercice dudit Comité.

30. Les participants soulignent l'importance des questions découlant de la précédente réunion. A cet égard, les participants sont informés du progrès accompli dans la mise en œuvre des activités figurant au programme de travail de l'ARÉFOA, même si des efforts intenses doivent encore être déployés.

31. S'agissant du renforcement des capacités et de l'échange d'informations, (Pilier 1), les participants notent que le Kenya et le Rwanda ont été en mesure de définir les TdR et la raison d'être de l'examen par les pairs; le Secrétariat du COMESA serait ensuite invité à distribuer le matériel à tous les membres (Activité 1.1).

32. Par ailleurs, l'Egypte a offert d'assister les membres de l'ARÉFOA et les membres associés dans le renforcement de leurs capacités, dans le cadre d'un stage de six personnes, (Activité 1.2). L'Egypte a également réalisé la conception une base de données d'experts africains en énergie (AEED) sur son site Internet comme l'une des activités figurant au programme de travail de l'ARÉFOA (Activité 1.5).

33. Les participants notent également qu'une évaluation comparative des services d'utilité publique sera organisée, la semaine prochaine, du 28 au 30 mars 2011, à Lusaka (Zambie) à l'intention des pays de l'ARÉFOA (Activité 1.9 et 1.10).

34. Concernant l'élaboration d'une base de données de référence sur l'énergie (Pilier 3), les participants notent que des progrès ont été accomplis au titre des enquêtes sur l'accessibilité et l'accès à un tarif abordable (Activité 3.1). Les participants notent en outre qu'un progrès important a été enregistré dans l'enquête sur les énergies renouvelables (Activité 3.8).

35. Eu égard au développement d'un Secrétariat et d'une communication efficaces de l'ARÉFOA (Pilier 4), les participants notent que le Rwanda a pu développer le site Internet de l'ARÉFOA (Activité 4.1). À cet égard, les participants exhortent les membres et les membres associés de l'ARÉFOA à enrichir le site Internet avec des documents pertinents et le relier à leurs sites Internet.

36. S'agissant des réunions de l'ARÉFOA (Pilier 5), les participants notent que toutes les réunions ont été tenues à l'exception de la réunion du Comité de portefeuille Environnement et Efficacité énergétique.

37. Les participants soulignent la nécessité de détacher un membre du personnel au service de l'ARÉFOA en poste au Secrétariat du COMESA faisant fonction de Secrétariat intérimaire de l'ARÉFOA. Les participants conviennent en outre que le Secrétariat devrait mettre en œuvre des efforts de mobilisation des ressources destinées au coût de détachement d'un membre du personnel auprès de l'ARÉFOA.

38. Les participants conviennent en outre qu'une réunion extraordinaire du Comité exécutif de l'ARÉFOA devrait être convoquée d'ici au mois d'août 2011 en vue de discuter des besoins organisationnels de l'ARÉFOA pour soutenir ses activités et, aussi de discuter des mécanismes de mobilisation des ressources. Dans cette perspective, les participants soulignent que les membres de l'ARÉFOA devraient être encouragés à souscrire au budget de fonctionnement du Secrétariat de l'ARÉFOA et d'autres activités envisagées par l'association.

39. Les participants adoptent le calendrier des réunions de l'ARÉFOA. Il s'agit du calendrier des réunions suivantes : l'Assemblée générale annuelle, la réunion du Comité exécutif et les réunions des Comités de portefeuille.

40. Le Pool énergétique de l'Afrique orientale (EAPP) signale que la politique harmonisée et les cadres juridique et institutionnel ont été élaborés. Le Pool signale en outre que le plan directeur régional de l'électricité et le code du réseau d'interconnexion régional avaient été élaborés et qu'une structure de gouvernance a été proposée. Le Pool informe les participants que le projet de normes d'interconnexion a été également soumis pour commentaires.

41. Le Pool signale, par ailleurs, qu'il existe un outil d'analyse de l'écart pour chaque pays qu'il faut évaluer où qu'il se trouve à présent et où qu'il devrait être. Cela permettrait à chaque pays d'apprécier ce qu'il faudra faire.

42. Les participants sont informés que l'EAPP avait élaboré une feuille de route stratégique pour l'expansion du marché d'électricité dans la région et que les règles du marché sont également en cours d'élaboration.

43. Les participants notent que le renforcement des capacités nécessaires et la formation ont été entrepris grâce au financement de l'USAID, la CE, la BAD, MFA, de la Norvège etc. À

cette fin, les participants soulignent que le COMESA et l'ARÉFOA devrait s'approprier officiellement de toutes les réalisations faites à ce jour par l'EAPP.

44. L'EAPP est une institution spécialisée du COMESA. Ainsi, toutes les réalisations faites par lui appartiennent au COMESA pour examen, adoption et/ou adaptation.

Décisions

45. Les participants prennent les décisions suivantes :

a. la 3ème Assemblée générale annuelle de l'ARÉFOA se tiendra en janvier 2012 et sera précédée de la réunion du Comité exécutif ;
b. une réunion extraordinaire du Comité exécutif devrait être convoquée d'ici août 2011 en vue de discuter des besoins organisationnels de l'ARÉFOA pour soutenir les activités et discuter ensuite des mécanismes de mobilisation des ressources ;
c. la réunion du Comité de portefeuille chargé de l'énergie renouvelable se tiendra en août 2011 à Addis-Abéba ;
d. la réunion du Comité de portefeuille Environnement et Efficacité énergétique se tiendra en septembre 2011 à Khartoum, Soudan ;
e. la réunion du Comité de portefeuille Pétrole et gaz se tiendra en octobre 2011 à Kigali (Rwanda) ;
f. La réunion du Comité de portefeuille Électricité se tiendra en octobre 2011 au Caire (Egypte) ;
g. Les participants soulignent la nécessité d'avoir un membre du personnel consacré à l'ARÉFOA qui doit être basé au Secrétariat du COMESA qui fait actuellement office de Secrétariat intérimaire de l'ARÉFOA ;
h. le Secrétariat du COMESA devrait mettre en œuvre des efforts de mobilisation des ressources destinées au coût de détachement d'un membre du personnel auprès de l'ARÉFOA ; et
i. les membres de l'ARÉFOA sont encouragés à souscrire au budget de fonctionnement du Secrétariat de l'ARÉFOA.

E. EXAMEN DU RAPPORT SUR LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE PORTEFEUILLE SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES DE L'ARÉFOA – *(point 5 de l'ordre du jour)*

46. M. Getahun Moges, directeur général de l'Agence éthiopienne de régulation du secteur de l'énergie et président du Comité de portefeuille sur les énergies renouvelables de l'ARÉFOA, présente le rapport de la première réunion du Comité de portefeuille Énergies renouvelables de l'ARÉFOA qui s'est tenue les 23 et 24 juin 2010 à Addis-Abeba (Ethiopie).

47. Les participants notent que la première réunion du Comité de portefeuille sur les énergies renouvelables a approuvé le modèle de collecte des données pour les énergies renouvelables. L'objectif principal de ce modèle est de faciliter l'élaboration d'une base de données de référence sur les énergies renouvelables afin de produire un rapport sur les projets concernant les énergies renouvelables existants/prévus et potentiels de petite taille et hors réseau dans la région COMESA, y compris leur emplacement, la technologie, la durée (des programmes pilotes), la taille, les prix, les subventions requises, le financement, les contraintes,

etc. Le rapport devrait également contenir des recommandations de mise en œuvre des meilleures pratiques régionales.

48. Les participants font des observations sur l'initiative de collecte de données en indiquant que, étant donné la nature de l'étude, les organes de régulation membres ont pu faire ce travail, mais que certains ne sont pas parvenus à le faire à cause de leurs propres circonstances. A cet égard, les participants notent que l'Ethiopie, l'Egypte, le Kenya et le Soudan ont entamé le travail mais que seuls l'Ethiopie, le Kenya et le Rwanda ont soumis leurs rapports.

49. Les participants demandent que l'étude soit faite maintenant en anticipant la mobilisation des ressources afin de renforcer capacité de la génération dans la région. Les participants soulignent en outre que le format des données pourrait inclure d'autres éléments tels que les codes des réseaux, la politique énergétique nationale basée sur le cadre-type du COMESA en matière d'énergie. A cet égard, les participants notent que davantage d'efforts seraient requis.

50. Les participants notent que l'USAID a mis à disposition des fonds destinés à l'élaboration d'une base de données de référence sur les énergies renouvelables et la voie à suivre pour la région COMESA, dans le cadre d'un service-conseil à court terme. Les participants notent en outre que la mission serait dirigée par un chef d'équipe (consultant principal) qui sera identifié et recruté par le Secrétariat du COMESA.

51. Les participants notent également qu'une équipe d'experts indépendants en énergies renouvelables serait sélectionnée par le Secrétariat du COMESA, au sein d'un pool d'experts qui seront identifiés et soumis au Secrétariat par les États membres, un expert serait donc sélectionné dans chaque État membre.

52. Les participants notent que les principaux résultats de l'élaboration d'une base de données de référence sur les énergies renouvelables couvrent l'achèvement d'une enquête portant sur les pays du COMESA et la production d'un rapport contenant des recommandations sur la feuille de route.

53. À cet égard, les participants notent que les termes de référence (TDR) de l'étude ont été préparés. En outre, les États membres seraient invités à identifier et à soumettre au Secrétariat du COMESA un Curriculum Vitae (CV) détaillé d'un candidat potentiel pouvant concourir pour le poste de chef d'équipe. Les États membres seront également invités à identifier et à soumettre au Secrétariat du COMESA des CV détaillés de trois experts indépendants en énergies renouvelables, par pays. Cela permettrait au Secrétariat de sélectionner l'un d'eux et lui confier la tâche de collecte et de compilation des informations détaillées sur les énergies renouvelables provenant de son propre pays, selon le modèle de collecte des données joint en annexe I au présent rapport.

54. Les participants notent que le rapport sur la base de données de référence sur les énergies renouvelables et la feuille de route serait validé par le Comité de portefeuille sur les énergies renouvelables ainsi qu'un atelier qui devrait regrouper toutes les parties prenantes.

Décisions

55. Les participants exhortent les États membres à :

a. transmettre au Secrétariat du COMESA, au plus tard le 11 avril 2011, un Curriculum Vitae (CV) détaillé d'un candidat éventuel qui entrera en compétition pour être le chef d'équipe ; et

b. identifier et soumettre au Secrétariat du COMESA, au plus tard le 11 avril 2011, des CV détaillés de trois experts indépendants en énergie renouvelable de chaque pays pour aider le Secrétariat à sélectionner l'un d'eux pour recueillir et compiler des informations détaillées sur l'énergie renouvelable de son pays ;

c. transmettre, avant le 1er juin 2011, leurs rapports nationaux qui devraient être basés sur le format convenu de collecte des données pour l'énergie renouvelable ; et

d. étendre les TdR de l'étude pour mettre au point une base de données de l'énergie renouvelable et élaborer le format de collecte des données pour inclure l'analyse de politiques nationales en matière d'énergie en faisant référence au Cadre politique type du COMESA sur l'énergie.

F. EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉUNION CONJOINTE DU COMITÉ DE PORTEFEUILLE ÉLECTRICITE ET DU COMITÉ DE PORTEFEUILLE PÉTROLE ET GAZ DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES RÉGULATEURS D'ÉNERGIE DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE (ARÉFOA) *(point 6 de l'ordre du jour)*

56. M. Hatem Waheed Amer de l'Agence de régulation du secteur de l'électricité d'Egypte présente le rapport de la réunion conjointe du Comité de portefeuille Électricité et du Comité de portefeuille Pétrole et Gaz de l'ARÉFOA, qui s'est tenue les 21 et 22 mars 2011 à Lusaka (Zambie).

57. Les participants notent que la réunion conjointe du Comité de portefeuille Électricité et du Comité de portefeuille Pétrole et le Gaz s'est convenue sur les questionnaires de collecte des données concernant la situation actuelle de l'accessibilité de l'électricité et également du pétrole et du gaz et l'accès à un tarif abordable dans la région COMESA qui ont été respectivement présentés par l'Égypte et le Rwanda.

58. Le principal objectif des deux questionnaires est de faciliter la préparation d'un rapport concernant la situation actuelle de l'accessibilité de l'électricité et également du pétrole et du gaz et l'accès à un tarif abordable dans la région COMESA, qui sera rempli par l'Egypte.

59. Les participants font une analyse profonde des questionnaires et font des observations pertinentes. Ils conviennent que les questionnaires de collecte de données sont d'un format acceptable et flexible que les pays pourraient utiliser pour fournir des informations expliquant si chez eux l'électricité et également le pétrole et le gaz sont accessibles et à des prix abordables. Les participants conviennent également que les pays peuvent adapter et ajuster ce questionnaire en fonction de spécificités.

60. Le questionnaire de collecte des données sur la situation actuelle de l'accessibilité de l'électricité et l'accès à un tarif abordable dans la région COMESA figure en annexe III du présent rapport. Le questionnaire de collecte des données sur la situation actuelle de l'accessibilité du gaz et du pétrole et l'accès à un tarif abordable dans la région COMESAfigure en annexe IV du présent rapport.

61. Il est porté à l'attention des participants que l'Érythrée, l'Égypte, l'Éthiopie et le Swaziland ont rempli et envoyé le questionnaire sur la situation actuelle de l'accessibilité de l'électricité et l'accès à un tarif abordable à l'Egypte et au Secrétariat du COMESA. Les

participants conviennent également que le délai de deux mois et demi serait suffisant pour remplir le questionnaire sur l'électricité, pour les pays qui ne l'ont pas encore achevé.

62. Les participants conviennent d'accorder deux semaines au Rwanda pour réviser le questionnaire sur la situation actuelle de l'accessibilité du pétrole et du gaz et l'accès à un tarif abordable, afin de tenir compte des observations formulées au cours de la réunion. Les participants conviennent également qu'il faudrait accorder aux pays membres, un délai de deux mois et demi, après soumission par le Rwanda du questionnaire révisé, pour leur permettre de compléter le questionnaire et le transmettre au Rwanda et au Secrétariat du COMESA.

63. Les participants notent en outre l'importance d'analyser et d'harmoniser le code national du réseau électrique et le plan directeur national du secteur de l'électricité tel qu'élaborés par le Pool énergétique de l'Afrique orientale (EAPP).

Décisions

64. Les participants conviennent que:

a. *les pays qui n'ont pas encore complété le questionnaire de collecte des données sur la situation actuelle de l'accessibilité de l'électricité et l'accès à un tarif abordable sont exhortés à le faire dans un délai de deux mois et demi et de le transmettre ensuite à l'Egypte et au Secrétariat du COMESA ;*

b. *Il faudrait accorder deux semaines au Rwanda pour la révision du questionnaire de collecte des données sur la situation actuelle de l'accessibilité du gaz et du pétrole et l'accès à un tarif abordable en tenant en considération les observations faites par les Comités ;*

c. *Il faudrait donner aux pays 2,5 mois pour terminer le questionnaire et l'envoyer au Rwanda et au Secrétariat du COMESA ; et*

d. *les pays peuvent adapter et ajuster ce questionnaire à leurs spécificités ; et*

e. *procéder à l'analyse du plan directeur national et du code du réseau par rapport au code du réseau et du plan directeur régional tel qu'élaborés par le Pool énergétique de l'Afrique orientale.*

G. EXAMEN DES GRANDES LIGNES DU MATERIEL DE FORMATION DE L'ATELIER SUR L'EVALUATION COMPARATIVE DES SERVICES D'UTILITE PUBLIQUE DE L'ENERGIE ET LA BONNE GOUVERNANCE EN MATIERE DE REGULATION POUR LES MEMBRES DE L'AREFOA *(point 7 de l'ordre du jour)*

65. Les participants notent que l'AETS a été recruté par PRO€INVEST pour concevoir le matériel de formation de l'atelier sur l'évaluation comparative de services d'utilité publique de l'énergie et la bonne gouvernance en matière de régulation, prévu du 28 au 30 mars 2011 à Lusaka (Zambie).

66. M. Roland Brilot, Expert principal en énergie représentant d'AETS et Mme Miriam Oriolo, Consultant international en matière d'énergie et juriste présentent les grandes lignes du matériel de formation sur l'évaluation comparative des services d'utilité publique de l'énergie et la bonne

gouvernance en matière de régulation. Le projet vise à appuyer les questions relatives à la régulation de l'énergie dans les États membres du COMESA à travers le renforcement des capacités institutionnelles.

67. Le principal objectif de l'atelier de formation est de développer et renforcer les capacités de l'ARÉFOA, et partager les informations sur l'évaluation comparative du service public de l'énergie et de la bonne gouvernance en matière de régulation afin de faciliter le renforcement des capacités de régulation de l'énergie entre les membres aux niveaux national et régional.

68. PRO€INVEST, le financier du projet, est un programme de partenariat UE-ACP visant la promotion des flux d'investissement et de technologie en faveur des entreprises opérant dans des secteurs clés dans les pays ACP. L'objectif spécifique de PRO€INVEST est de renforcer les capacités institutionnelles des organisations intermédiaires (OI) nationales et régionales représentant le secteur privé Afrique-Caraïbes-Pacifique, afin de leur permettre d'améliorer la qualité, la pertinence et la diversité de leurs services.

69. La réunion remercie PRO € INVEST pour son appui au renforcement des capacités de l'ARÉFOA et remercie également AETS pour la conception du matériel de formation et aussi pour la formation qu'il fournira aux membres de l'ARÉFOA.

70. Les participants notent que les données générales présentés ont donné des éclaircissements sur le secteur de l'électricité. À cet effet, les Comités réitèrent que la formation devrait également donner des éclaircissements sur le cadre politique, juridique et institutionnel approprié sur l'efficacité énergétique. En outre, les Comités recommandent qu'un atelier de formation ciblé sur l'analyse comparative et la bonne gouvernance en matière de régulation pour l'industrie du pétrole et du gaz aval devrait être tenu pour les pays ARÉFOA.

71. Les participants notent qu'un certain nombre d'initiatives relatives à l'évaluation comparative du service public et la bonne gouvernance sont en cours dans la région. Les participants réitèrent que le consultant devrait harmoniser le matériel de formation avec d'autres initiatives.

72. Les participants soulignent que les pays seront toujours encouragés à envoyer plus de stagiaires, à leurs frais, à des ateliers de formation qui seront organisés par le Secrétariat du COMESA afin de maximiser les avantages offerts par la formation

73. Les grandes lignes du matériel de formation figurent à l'annexe VI du présent rapport.

Décisions

74. Les participants conviennent que :

a. *Les grandes lignes de la formation sur l'analyse comparative et la bonne gouvernance en matière de régulation contenant des éléments très utiles pour l'atelier de formation prévu du 28 au 30 mars 2011 à Lusaka (Zambie) doivent être adoptées et que le consultant doit tenir compte de toutes les observations faites lors de la réunion ;*

b. *un atelier de formation ciblé sur l'évaluation comparative et la bonne gouvernance en matière de régulation pour l'industrie du pétrole et du gaz aval doit être tenu pour les pays ARÉFOA ; et*

c. *les pays soient encouragés à envoyer un nombre plus élevé de stagiaires, à leurs propres frais, à l'occasion des ateliers de formation qui seraient organisés par le Secrétariat du COMESA en vue de tirer parti, au maximum, des avantages de la formation.*

H. QUESTIONS DIVERSES *(point (8) de l'ordre du jour)*

75. Aucune question n'est soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

I. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA REUNION (*point (9) de l'ordre du jour)*

Adoption du rapport

76. Les participants adoptent le rapport moyennant amendements.

Clôture de la réunion

77. Dans son mot de clôture, le président, M. Buge Wasioga remercie les délégués pour leur active participation aux délibérations qui a permis d'adopter, avec succès, le rapport. Il leur souhaite, ensuite, bon voyage retour dans leurs pays respectifs.